



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1135

Fonds d'intervention du patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 13 000 euros et approbation de deux conventions d'application financière pour l'association Ka'fete o momes et Filactions

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1135 - FONDS D'INTERVENTION DU PATRIMOINE (FIP) :
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT A DIVERSES ASSOCIATIONS
CONTRIBUANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
LYONNAIS POUR UN MONTANT TOTAL DE 13 000
EUROS ET APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS
D'APPLICATION FINANCIERE POUR L'ASSOCIATION
KA'FETE O MOMES ET FILACTIONS (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans la cadre de sa politique culturelle, la Ville de Lyon participe à la valorisation et à la transmission des patrimoines, en apportant son soutien aux structures et projets patrimoniaux présentant un intérêt communal.

Cette année, la Ville de Lyon a soutenu quatre associations patrimoniales œuvrant en direction des publics et contribuant au rayonnement de la Ville de Lyon, en leur attribuant des subventions de fonctionnement général, individualisées au budget 2021, pour un montant global de 697 000 euros, répartis de la façon suivante : Institut Lumière (550 000 €), Musée urbain Tony Garnier (90 000 €), Soierie vivante (30 000 €), Silk in Lyon (27 000 €).

Aussi, parce que la Ville sait à quel point la sauvegarde de son héritage historique se joue sur le terrain, grâce à la mobilisation de chacun, un prix a été créé en vue de soutenir les engagements remarquables et récompenser les initiatives de la société civile lyonnaise dans le domaine du patrimoine.

En 2021, le prix Citoyens du patrimoine « Annie et Régis Neyret » a récompensé l'association Soierie vivante pour la remise en état de fonctionnement de l'un de leur métier à tisser de façonné, après trois années de travail patient et déterminé.

Outre ce premier prix de 3 000 € le jury a également souhaité attribuer deux prix « Coup de cœur », dotés de 1 000 € chacun. Ces prix Coup de cœur ont été attribués aux réalisations suivantes :

- création d'une plateforme numérique « Une guerre, récits d'une rive à l'autre », présentée par l'association Grand ensemble - atelier de cinéma populaire ;
- publication des « bulletins n° 117 et 118 consacrés à l'histoire et au patrimoine urbain de la Guillotière », portée par l'association Sauvegarde et embellissement de Lyon.

Enfin, aux côté de ces deux dispositifs de soutien figure une enveloppe budgétaire de la Direction des affaires culturelles intitulée « Fonds d'intervention du patrimoine » permettant d'allouer des subventions de fonctionnement aux projets associatifs contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais.

Dans ce cadre, je vous propose d'apporter un soutien financier exceptionnel à cinq associations patrimoniales, pour un montant global de 13 000 euros.

Les Madones de Lyon

Créée le 5 février 2009 à l'initiative de passionnés du patrimoine lyonnais, l'association Les Madones de Lyon a vocation à sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine architectural et artistique que représentent ces statues placées dans des niches, aux angles ou sur les façades d'un grand nombre d'immeubles de Lyon.

Par des publications et l'organisation de visites guidées, l'association entend sensibiliser les propriétaires d'immeubles et les pouvoirs publics en vue de la préservation de ce patrimoine fragile, aujourd'hui en voie de disparition. En effet, alors que la ville comptait au moins 400 de ces statues au XIX^{ème} siècle, elles ne sont désormais plus que 200.

Fin 2020, l'association s'est lancée dans un nouveau projet visant à moderniser son site internet, en vue d'une meilleure accessibilité et d'une plus grande interactivité. Mis en ligne récemment, ce site intègre quelques nouveautés : une page d'actualités, le programme des balades, la possibilité d'achat d'ouvrages en ligne, une photothèque complète et surtout une carte interactive avec géolocalisation des statues et niches répertoriées par l'association et visibles depuis la rue ou les cours accessibles au public.

Aussi, afin de permettre à cette association de poursuivre ses activités culturelles et patrimoniales, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 3 000 € sur un budget prévisionnel 2021 de 9 500 € pour ce projet.

Pour l'année 2020, l'association n'a bénéficié d'aucune subvention.

Subvention proposée : 3 000 €

Ka'fête ô mômes

L'association Ka'fête ô mômes est née en 2007 autour du projet de création d'un café familial au cœur des pentes de la Croix-Rousse. Depuis 2019, le faire ensemble et le vivre ensemble, valeurs de l'association, se déclinent aussi dans le cadre d'un projet intergénérationnel autour des *Mémoires de quartier*, à travers la constitution d'un groupe des Canuts Collecteurs en partenariat étroit avec le Service archéologique de la Ville de Lyon et les Archives municipales.

Le projet, qui se déroule sur l'ensemble de l'année scolaire, permet d'amener les enfants à mieux connaître l'histoire de leur quartier, à travers les témoignages des seniors.

En 2021, ce sont les enfants de l'école élémentaire des Entrepôts, située dans le quartier Serin, face à Vaise qui ont collecté, in visio, la mémoire des seniors isolés autour de leur vécu dans le quartier. Les souvenirs recueillis ont été valorisés au cours d'ateliers artistiques organisés au printemps dernier et un événement de restitution théâtrale du projet a eu lieu en juin dernier, à l'amphithéâtre des Trois Gaules, lors des Journées européennes de l'archéologie 2021.

Ce projet présente un intérêt communal, en s'inscrivant dans les objectifs généraux définis par la convention cadre signée le 21 février 2019 entre la Ville de Lyon et l'association : il contribue à renforcer les liens entre générations et entre les habitants, qui deviennent acteurs de leur quartier.

Afin de soutenir l'association dans la poursuite de ce projet qui participe à la valorisation du patrimoine immatériel et à sa transmission aux nouvelles générations, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 2 500 € sur un budget prévisionnel 2021 de 90 985 € pour ce projet, ce qui implique la signature d'une convention d'application spécifique.

Pour l'année 2020, l'association Ka'fête ô mômes a bénéficié de plusieurs subventions de la Ville de Lyon d'un montant total de 155 162 € dans le cadre du soutien de la Ville aux projets d'éducation populaire, aux actions éducatives et en matière de politique de la Ville (Conseils municipaux du 27 janvier 2020 et du 19 novembre 2020, décision du Maire du 15 juin 2020).

Subvention proposée : 2 500 €

Historical cities

À l'occasion du 15^{ème} anniversaire de l'inscription du site de Lyon au patrimoine mondial par l'UNESCO en 2013, l'association Historical cities a lancé le site web Patrimoine-Lyon.org, concept original de valorisation du territoire historique de Lyon reposant sur l'usage des TIC (Technologies de l'information et de la communication).

Soucieuse de faire connaître le patrimoine lyonnais au-delà du secteur sauvegardé du Vieux Lyon et du site historique inscrit à l'UNESCO, l'association Historical-Cities donne une nouvelle ampleur à son site Internet. Désormais intitulé « Grand espace historique urbain de Lyon », le site recouvre un territoire beaucoup plus large, afin de faire connaître de nouveaux quartiers aux Lyonnais et aux visiteurs. Ces derniers peuvent y trouver de l'aide pour préparer leur visite, de la documentation sur les lieux emblématiques, une chronologie, une bibliographie et une vaste photothèque agrémentée de modélisations 3D et de panoramiques 360. Plusieurs visites commentées dans différents formats permettent également de parcourir la ville.

À ce jour, ce sont 8 chapitres répartis en 52 rubriques et 260 pages qui ont été mis en ligne pour valoriser pas moins de 59 quartiers. On y trouve des éléments d'information nécessaires au visiteur et au touriste, un atlas interactif des voies et du bâti, avec 2000 fiches illustrées de photographies. Une version bilingue français/anglais est disponible, avec des versions simplifiées en langues anglaise, espagnole, italienne et chinoise.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses projets qui participent au rayonnement patrimonial et touristique de notre ville, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 2 500 € sur un budget prévisionnel 2021 de 4 000 € pour ce projet.

Pour l'année 2020, l'association Historical cities a bénéficié d'une subvention d'un montant total de 2 000 € suivant la décision du Maire n° 332 du 25 juin 2020.

Subvention proposée : 2 500 €

Filactions

Mobilisée sur la question des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'association Filactions, créée en 2004, met en avant les femmes qui ont participé à l'histoire lyonnaise et qui ont œuvré dans des domaines aussi variés que l'architecture, la culture, les arts, la gastronomie, la littérature, le syndicalisme, le sport, les sciences et la recherche scientifique.

En parcourant les rues et places lyonnaises, Filactions emmène le visiteur dans des balades urbaines surprenantes qui rendent hommage aux femmes ayant marqué leur temps par leurs idées, leurs actions, leurs métiers.

Cela fait de nombreuses années que l'association Filactions propose les balades urbaines *Où sont les femmes ?* dans les 1^{er}, 2^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} arrondissements de Lyon. Cette année, l'association a décidé d'entamer la création d'un nouveau parcours dans le 3^{ème} arrondissement, en vue de proposer cette balade pour le prochain festival *Brisons le Silence* en novembre 2021 et à l'occasion du 8 mars 2022.

Afin de permettre à l'association de développer ce projet qui met à l'honneur le matrimoine lyonnais, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 2 000 € sur un budget prévisionnel 2021 de 6 315 € pour ce projet.

Une convention d'application spécifique sera signée.

Pour l'année 2020, l'association Filactions a bénéficié de plusieurs subventions de la Ville de Lyon d'un montant total de 23 500 €, dans le cadre des dispositifs de défense des droits des femmes, de prévention des violences et de lutte contre les discriminations (Conseils municipaux du 27 janvier 2020 et du 19 novembre 2020).

Subvention proposée : 2 000 €

Association Cavallé-Coll à Saint-François

Construit en 1880 par Aristide Cavallé-Coll et classé au titre des monuments historiques, le grand orgue de l'église St-François-de-Sales est l'un des plus beaux joyaux de la facture d'orgue française du XIX^{ème} siècle.

Conservé dans son état d'origine - ce qui est particulièrement rare pour ce type d'instrument - sa renommée est internationale. Régulièrement, des organistes du monde entier viennent le visiter.

Consciente de la valeur de ce chef d'œuvre unique en Auvergne-Rhône-Alpes, l'association Cavallé-Coll à Saint François, créée en 2013, se donne pour but, d'une part, de veiller avec l'aide des différents partenaires à son entretien scrupuleux et d'autre part de le mettre en valeur grâce à une série de manifestations musicales et didactiques.

Depuis plusieurs années, le grand orgue de St-François présente un état d'usure qui s'aggrave avec le temps. Afin de promouvoir la restauration de ce patrimoine exceptionnel et lancer une nouvelle campagne de dons, l'association Cavallé-Coll à St-François organise du 03 au 10 octobre 2021, le 2^{ème} Festival Cavallé-Coll, après une première édition ayant eu lieu en mars 2019.

Afin de soutenir l'association dans la poursuite de ce projet qui participe à la mise en valeur d'un instrument patrimonial exceptionnel, la Ville de Lyon souhaite lui apporter une aide financière de 3 000 €, sur un budget prévisionnel 2021 de 4 000 € pour ce projet.

Pour l'année 2020, l'association n'a bénéficié d'aucune subvention.

Subvention proposée : 3 000 €

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 4^e et 5^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement sont allouées aux structures précitées, pour un montant global de 13 000 € selon la répartition suivante :

Les Madones de Lyon (5 ^{ème}).....	3 000 €
Ka'fête ô mômes (4 ^{ème}).....	2 500 €
Historical-Cities.org (5 ^{ème})	2 500 €
Filactions (1 ^{er})	2 000 €
Association Cavallé-Coll à Saint-Francois (2 ^{ème})	3 000 €

- 2- La dépense de 13 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, enveloppe Fonds d'intervention du patrimoine (FIP), programme PATRIMOIAIC, opération SOUTPATR, ligne de crédit 42695, nature 65748, fonction 312.
- 3- Les conventions d'application financière conclues entre la Ville de Lyon, l'association KA'FETE O MOMES et FILACTIONS sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET